

Conditions Générales de Vente Formation Professionnelle

Public

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs professionnels, cavaliers, utilisateurs, éleveurs et propriétaires de jeunes poneys et chevaux de sport et de loisir.

Les salariés d'exploitations ou d'organismes agricoles ainsi que auto entrepreneurs et les publics non agricoles y ont également accès.

Si la formation s'adresse à un public particulier ou nécessite une compétence particulière, cela est signalé dans le descriptif.

Les conditions d'inscription

Les inscriptions passent obligatoirement par le site shf.eu.

L'inscription est validée selon trois conditions :

- Pré-Inscription par le site shf.eu ou par le biais d'un formulaire dédié ;
- Validation des prérequis liés à la formation ;
- Sélection de la candidature
- Inscription sur le site de shf.eu.

Celles-ci pourront être complétées d'un entretien préalable d'entrée en formation avec l'équipe pédagogique et administrative.

Une convention ou un contrat de formation est établi. L'inscription est validée à réception de la convention ou du contrat signé et du paiement de l'acompte.

Un mail de confirmation est transmis par mail au stagiaire, au plus tard 8 à 10 jours avant le début de la formation.

Tous les tarifs sont forfaitaires, indiqués en HT et comprennent la formation et la documentation pédagogique.

A validation de l'inscription, un mail est envoyé au stagiaire. Il contient : la convention ou le contrat de formation, et les informations logistiques nécessaires au bon déroulement de la formation (conditions de réservation de boxes, hébergement, restauration, accès etc.).

Pour cette prestation, le bénéficiaire devra verser un acompte de 150€ par session d'inscription, payable sur son compte SHF, l'intégralité de la somme due sera versée sur facturation émise par la Société Hippique Française (SHF) consécutivement à l'exécution de la formation et payable a réception. En cas de paiement effectué par un tiers (OPCO, CPF, Pôle Emploi), il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Tarif et règlement

Le montant des frais d'inscription est précisé sur l'offre de formation.

Ces tarifs sont indiqués HT, ils ne comprennent pas les frais de repas, hébergement, de déplacement ou d'hébergement des chevaux, qui restent à la charge du participant.

Les acomptes sont faits par l'intermédiaire du Compte SHF. Le règlement du solde dû se fait exclusivement par virement bancaire à l'ordre de la SHF (FR76 3000 3032 9000 0372 6416 186 - BIC : SOGEFRPP)

En application du décret n°2012-1115 du 02/10/12, une pénalité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est appliquée en cas de retard de paiement au-delà de 30 jours après la réception de la facture du solde.



Les conditions d'annulation et de remplacement

1. Les demandes d'annulation

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au bénéficiaire.

2. Les désistements ou non-participation

Les formations sont dues à l'issue de celles-ci et à réception de la facture. Dans le cadre des formations longues ou formations mobilisant des chevaux, un acompte peut être demandé à signature du contrat ou de la convention de formation, ou à l'inscription à chacune des sessions. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non- participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dument reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Il sera nécessaire de fournir un justificatif (décès d'un proche, hospitalisation, accident, etc.)

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à cette convention.

3. Les demandes de remplacement

Les demandes de remplacement d'une formation par une autre seront examinées au cas par cas, et dans tous les cas ne pourront être admises que sous réserve de places disponibles. Elles doivent dans tous les cas être confirmées par écrit, au plus tard 15 jours avant le début de la formation

4. Les demandes de report d'inscription ne sont pas admises.

Justificatifs à conserver

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence, ainsi qu'une facture, seront envoyées par mail aux stagiaires, ces documents sont à conserver.

Les engagements de l'organisateur

La SHF se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant, d'annuler cette formation au plus tard 7 jours ouvrables avant la date prévue.

La SHF se réserve le droit de reporter la formation à une date ultérieure si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client

L'établissement ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.

Les formations sont réalisées dans le respect de la règlementation et des textes d'application en vigueur.

Traitement des données personnelles

Toutes les informations concernant les stagiaires sont destinées à notre organisation. Elles sont utilisées pour gérer le parcours des stagiaires dans notre organisme.



Vous pouvez demander la modification ou la suppression des données personnelles vous concernant en adressant un courrier à l'adresse mentionnée sur la page accueil de notre site, en y joignant un justificatif de votre identité ainsi que le motif précis de votre demande. Vous pouvez également faire cette demande à contact@shf.eu.